

CONSTRUCTION DE L'INDICE

● Objectifs de l'indice

L'indice de référence utilisé dans le cadre de la formule est l'indice S&P Core Eurozone 50 PAB Transition ESG 5% Decrement Index® décrit ci-dessous.

● Méthode de construction de l'indice

L'indice S&P Core Eurozone 50 PAB Transition ESG 5% Decrement Index® est un indice de marché actions calculé et publié par Standard & Poor's Corporation depuis le 30 mai 2022. L'indice est défini sur la base d'un univers de valeurs listées en France, Allemagne et Benelux de large et moyenne capitalisation dans lequel sont sélectionnées les 50 grandes entreprises affichant les meilleures notations climatiques en termes de décarbonation en ligne avec les engagements pris dans l'Accord de Paris, cherchant à offrir un alignement avec une trajectoire de réduction de 1,5°C. Ainsi, l'indice S&P Core Eurozone 50 PAB Transition ESG 5% Decrement Index® vise à réduire l'intensité de ses gaz à effet de serre (GES) d'au moins 50% par rapport à son indice parent, et est conçu pour atteindre l'objectif de décarbonation de 7% par an, année après année.

La composition de l'indice est revue trimestriellement. L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets des retenues à la source détachées par les actions qui le composent, et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an.

Les différentes étapes de la construction de l'indice :

1. L'univers d'investissement de départ est le S&P Core Eurozone BMI (559 valeurs), dénommé « indice parent » pour les comparaisons.
2. De cet univers d'investissement ne sont retenues uniquement les valeurs qui respectent les critères de capitalisation boursière minimum (flottant supérieur à 2 milliards d'euros) et de liquidité quotidienne minimale (supérieure à 5 millions d'euros par jour), la liquidité étant entendue comme la moyenne des montants échangés sur les 3 derniers mois.
3. Afin de répondre aux critères de la réglementation EU 2019/2089 « EU Paris Aligned Benchmark », les entreprises qui ne respectent pas les normes internationales (« Global Compact » des Nations Unies), ou qui extraient un certain niveau de leur chiffre d'affaires du charbon, du pétrole ou du gaz, ou encore qui sont impliquées dans des activités contestables (armes controversées, production de tabac) sont ensuite exclues à leur tour.
4. Un deuxième filtre spécifique d'exclusion ESG est appliqué afin d'exclure de l'univers d'investissement les entreprises qui extraient, produisent ou utilisent du charbon, ainsi que celles qui utilisent des méthodes d'extraction non conventionnelles pour l'extraction de ressources d'énergies fossiles. Les entreprises liées à des controverses spécifiques importantes sont également exclues.
5. Enfin, une optimisation sous contraintes, avec un respect de toutes les contraintes climatiques indiquées dans la réglementation « EU Paris Aligned Benchmark » (risques de transition climatique, opportunités sur le climat, liquidité, pondération limite) est conduite pour sélectionner les 50 valeurs qui vont constituer l'indice S&P Core Eurozone 50 Paris-Aligned Transition ESG 5% Decrement Index (EUR)®. Cet indice respecte une réduction d'au moins 50% de l'intensité carbone à l'initiation (Emissions scope 1 2 et 3) par rapport à l'univers de départ. Cet indice respecte aussi une réduction moyenne annuelle de 7% de son intensité carbone et une exposition aux secteurs à fort impact climatique est au moins équivalente à l'exposition de l'univers de départ à ces secteurs. Enfin, cet indice respecte une pondération minimum de 50% de valeurs certifiées "1,5°C" ou "bien au-dessous 2°C" par l'initiative Science Based Targets.
6. La recomposition de l'indice est trimestrielle et les pondérations des valeurs sont variables car elles résultent de l'optimisation sous contrainte. 100% des dividendes nets sont réinvestis et un prélèvement de 5% forfaitaire est extrait chaque année. L'ensemble des données extra financières sont fournies par Trucost et Sustainalytics.

EN RÉSUMÉ

TICKER BLOOMBERG

SPCEPAB Index

DATE DE LANCEMENT

30/05/2022

AGENT DE CALCUL

S&P

UNIVERS DE RÉFÉRENCE

Actions Core Zone Euro

DEVISE

Euro

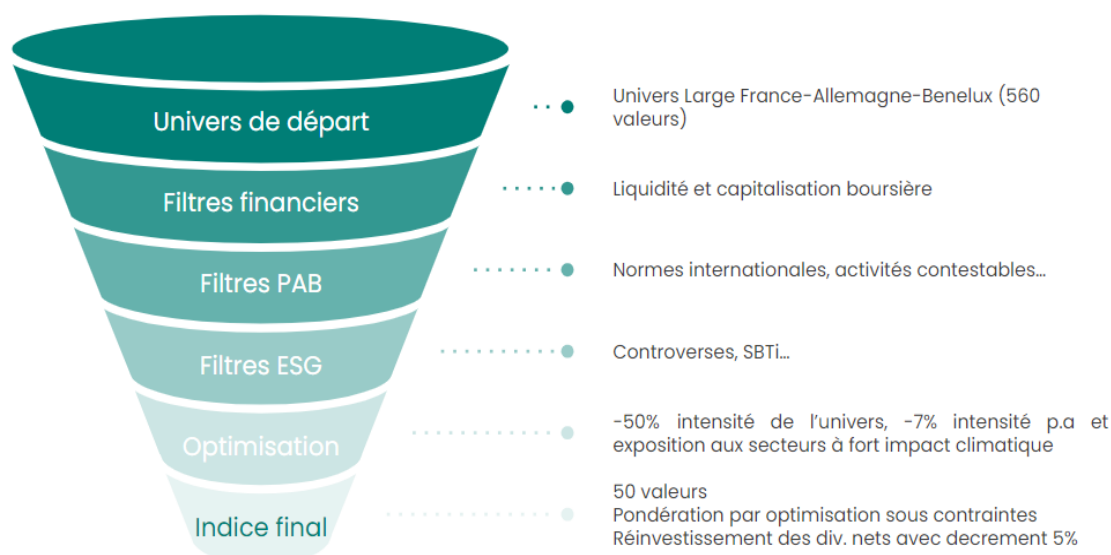
FRÉQUENCE REBALANCEMENT

Trimestrielle

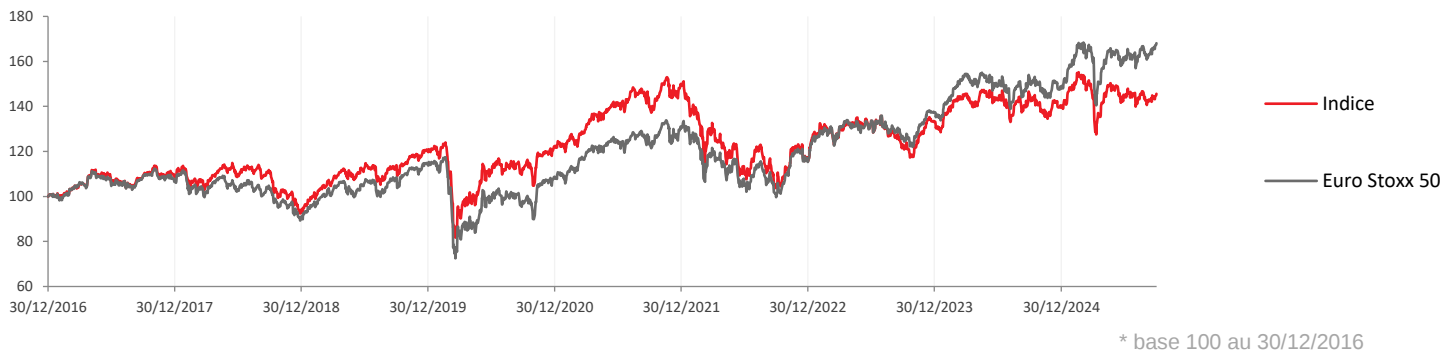
DIVIDENDE SYNTHÉTIQUE

5%

PROCESSUS DE CRÉATION DE L'INDICE



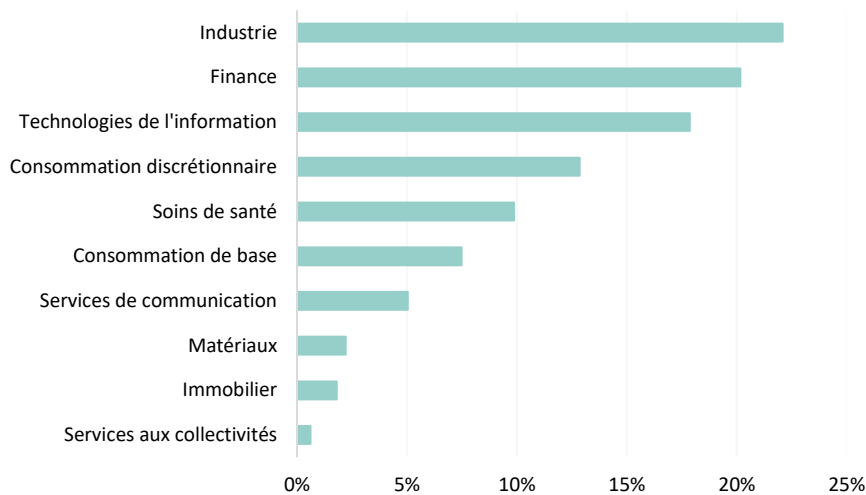
COMPARAISON DES PERFORMANCES



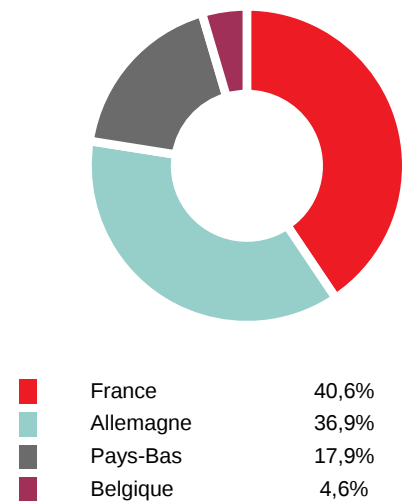
INDICATEURS DE PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE (DEPUIS 30/12/2016)

	Rendement annualisé	Volatilité	Sharpe	Max drawdown
Indice	4,39%	17,48%	0,25	-34,11%
Euro Stoxx 50	6,11%	18,03%	0,34	-38,27%

RÉPARTITION SECTORIELLE



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



PRINCIPALES LIGNES DU PORTEFEUILLE

Nom	Secteur	Pays	Poids
SAP SE	Technologies de l'information	Allemagne	8,2%
ASML HOLDING NV	Technologies de l'information	Pays-Bas	7,6%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	France	6,6%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Consommation discrétionnaire	France	5,1%
ALLIANZ SE-REG	Finance	Allemagne	4,0%
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	Services de communication	Allemagne	3,9%
VINCI SA	Industrie	France	3,7%
SIEMENS AG-REG	Industrie	Allemagne	3,3%
SANOFI	Soins de santé	France	3,2%
DHL GROUP	Industrie	Allemagne	3,0%

Sources du document : Bloomberg, Arkéa Asset Management et S&P

Page 2/2

Données arrêtées au 30/09/2025



Le présent document est purement informatif et ne constitue ni une offre de souscription, d'achat ou de toute autre transaction portant sur les instruments qui y sont visés, ni un conseil personnalisé d'investissement. Les futurs investisseurs doivent entreprendre les démarches nécessaires afin de déterminer eux-mêmes et/ou avec le concours de leurs conseillers l'adéquation de leur investissement, en fonction des considérations légales, fiscales et comptables qui leur sont applicables ainsi que leur sensibilité aux risques inhérents aux intruments financiers.

Standard & Poor's ne garantit pas la qualité, la précision et/ou l'intégralité de l'indice ou des données qui y comprennent. Standard & Poor's n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, quant aux résultats à obtenir par le licencié, les propriétaires du ou des produit(s) ou toute autre personne ou entité de l'utilisation de l'indice ou de toutes les données qui y comprennent. Standard & Poor's n'offre aucune garantie expresse ou implicite, et décline expressément toute garantie de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier concernant l'indice ou toutes ses données. Standard & Poor's ne sera en aucun cas responsable pour toute perte de profits, dommages spéciaux, indirects, accessoires ou consécutifs même si notifié de la possibilité de tels dommages.

Arkéa Asset Management SA à Directoire et Conseil de Surveillance. Siège social : 1, allée Louis Lichou
29480 LE RELECQ-KERHUON Siren 438 414 377 RCS Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 01-036 – TVA : FR 64 438 414 377